

Le Mot du Maire

Chers Amis, St Martinoises, St Martinois

Nous venons de tourner la page de l'année 2017 qui aura été marquée par de nombreuses élections, émaillée de plusieurs attentats dans le monde entier, des disparitions de personnages qui ont marqué la France.

Notre commune n'a pas été en reste avec le départ de plusieurs personnes parmi lesquelles, Maurice Ayme, président de la chasse, ancien élu, ancien président du comité des fêtes et des boules.

2018 sera-t-elle une année porteuse de bonnes nouvelles ? Souhaitons-le.

Un recul des incivilités et de l'individualisme serait bien venu, car au-delà des difficultés administratives et d'une gestion raisonnable, un maire de commune rurale, sans police municipale, n'a pas suffisamment de moyens pour lutter contre ces fléaux.

Mais il reste les projets d'investissement pour améliorer rues, routes, bâtiments....

Ce n'est pas la partie la plus facile car il faut trouver les ressources financières, les professionnels compétents, suivre les travaux, mais elle est enthousiasmante, surtout lorsque les réalisations apportent un vrai plus pour la commune.

En ce début d'année 2018, je souhaite que tous vos vœux se réalisent et que joie, santé, réussite dans votre travail ou dans vos études, soient au rendez-vous.

Joëlle Richaud

Secrétariat : 8h/12h du lundi au vendredi — 13h30/16h30 mardi et vendredi — 9h/12h les samedis 13et 27/01 — 10 et 24/02 –10 et 24/03 – 07 et 21/04 –Tél 04 90 77 61 02 courriel mairiestmartin3@orange.fr

Pas d'ouverture l'après-midi pendant les vacances scolaires

Conseils municipaux : 05/02 – 12/03 – 09/04 – 14/05 - 11/06 – 02/07

Conseils communautaires : non déterminés

Architecte conseil : 12 et 26 janvier de 15h30 à 17h00 prendre RDV au 04 90 77 61 02

Conseillers Départementaux : Noëlle Trinquier : en mairie le 17/01 à 09h ou RDV au 07 86 91 76 64

Jean-François Lovisolo : pour un RDV contactez le 04 90 16 22 75

Conseiller Régional : Stéphane Sauvageon : pour un rendez-vous contactez le 06 24 09 30 39

Député : Julien Aubert sur rendez-vous au 04 90 67 94 12 <u>www.julienaubert.fr</u>

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Les procès-verbaux peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet de la commune <u>www.saintmartindelabrasque.com</u>. Vous pouvez en obtenir une copie.

Séance du 04 septembre 2017

- Certificats d'économie d'énergie : adhésion à cette proposition consistant en une valorisation financière qui intervient à l'issue de travaux liés aux économies d'énergie. Vote unanimité
- Opération façades : rues concernées dans le village Treilles, Cadran, rue et place de la Fontaine Dans le hameau de Belle Etoile Belle Estelle, Ancienne Bergerie, Moulin et place du Four à Pain —

Vote: 8 pour 1 contre

-Syndicat d'Electrification Vauclusien : modification statutaire pour prendre la compétence optionnelle « éclairage public » et transférer l'entretien de notre éclairage au SEV. Considérant le manque de proximité, que la gestion sera moins aisée du fait de l'étendue du territoire à gérer (tout le Vaucluse), que les propositions tarifaires sont bien plus élevées que ce que nous payons actuellement, le conseil municipal se prononce contre la modification des statuts du SEV et contre notre adhésion.

Vote: unanimité

-Assurance statutaire du personnel : la proposition retenue est celle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse qui propose le taux le plus intéressant et le blocage des taux pendant 3 ans quel que soit le niveau de sinistralité de la commune.

Vote: unanimité

-Commission Gagnière : une subvention de 8 500 € est attribuée à la commune soit 70 % des travaux de rénovation des boiseries et de la peinture de l'autel.

Séance du 02 octobre 2017

- Attribution du marché du mail : décision de négociation à l'unanimité
- Attribution du marché du cimetière à BS Voirie pour 27 767,55 € HT pour le mettre aux normes personnes à mobilité réduite. Vote : unanimité
- Département de Vaucluse : Contractualisation 2017/2019 nouvelle formule permettant d'utiliser tout ou partie de la somme attribuée soit 49 900 €/an. Proposition 2018 :

OBJET	Dépense HT	Subventions	Montant	Autofinancement
		déjà attribuées	sollicité	TTC
Travaux AD'AP cimetière	27 767,55	0	19 437,28	8 330,27
Eclairage public	30 290,02	DETR 10 601,50	10 601,50	9 087,02
TOTAL	58 057,57	10 601,50	30 038,78	17 417,29

Vote: unanimité

-Décision modificative n° 1 : Virement d'un crédit de 810 € de l'opération « réhabilitation du foyer communal » vers l'opération « rénovation thermique des bâtiments publics.

Vote: unanimité

-Décisions du maire :

2017-04 pour encaissement des dons de la SARL Ferra Mestre et de Ferrer Francis 2017-05 pour la création d'une régie de recettes pour la cantine et le périscolaire pour le logiciel TIPI.

Séance du 06 novembre 2017

- Attribution du marché pour le mail, après négociation, à l'entreprise Colas pour un montant de 190 255,55 € HT soit 27 582,45 € HT de moins par rapport à l'offre la mieux disante avant négociation Vote : unanimité
- Assurances : après consultation, le choix se porte sur les propositions de la SMACL ce qui représente une économie de 3 384,93 € par rapport au prix payé en 2017 avec Groupama Vote : unanimité

- -Déclassement voirie publique : ce déclassement concerne environ 13 m2 rue des Catafornes et 5,4 m2 rue du Porche Vote : 10 pour 1 abstention
- -Achat de la parcelle C 886 de 4 931 m2 au prix de 25 000 € Vote : unanimité
- Recensement : il faut recruter 2 agents recenseurs pour la période du 18 janvier au 16 février 2018 plus une formation début janvier. Il est proposé de le rémunérer au même tarif qu'en 2013 soit 1 000€ Vote : 10 pour 1 contre
- Décision du maire : encaissement du montant de 208,59 € suite sinistre.
- Convention « Temps Libre » : reconduction de cette convention concernant les enfants de 3 à 12 ans soit une participation annuelle de la commune de 500 € Vote : unanimité

Séance du 04 décembre 2017

- Fin de la location de mobilier communal aux particuliers et convention pour les associations. Vote : unanimité
- Prix repas cantine fixé à 2,80 soit 0,10 cts de plus sur le prix fixé au 1^{er} janvier 2013. Vote : 10 pour/1 abstention
- Mutuelle Nationale Territoriale : labellisation sur la base de 1€/agent/mois : Vote : unanimité
- Convention SOLIHA pour suivi de l'opération façades. Vote : unanimité
- Création d'un Contrat à Durée Déterminée d'un an à compter du 01/01/2018 : Vote : unanimité

ETAT-CIVIL

Mariages: Pascaline PELISSIER et David MATUZACK le 28 octobre 2017

<u>Décès</u> : Marie-Pierre Odette ARZALIER le 18 octobre 2017

Eugène Marcel BARNEOUD le 09 novembre 2017

Maurice AYME le 12 décembre 2017

LA VIE DE LA COMMUNE

INSEE: Recensement 2018

Un recensement aura lieu entre le 18 janvier et le 16 février 2018. Les agents recenseurs, Chantal Volluet et Annie Roiron, passeront dans chaque maison en fonction du découpage de la commune en 2 secteurs.





Cimetière





Les travaux programmés dans le cadre de l'AD'AP (agenda d'accessibilité programmée) sont réalisés.

Travaux sur le mail

Ils débuteront, sauf intempéries, au début des vacances de février et dureront environ 2 mois. Le ramassage scolaire sera organisé avec le transporteur . Le stationnement sera modifié. Vous serez informés avec plus de précisions, après concertation avec tous les intervenants.

Célébration du 11 Novembre

La salle du conseil était trop petite pour recevoir tous les participants. Les enfants de la garderie ont récité une lettre écrite par un jeune à son frère, mort à la guerre, à qui il racontait la joie des habitants venant d'apprendre la fin de la guerre de 14/18.



Opération façades

Les aides mises en place constituent de l'argent non remboursable accordées par la Mairie, avec le concours du Conseil Régional et du Conseil Départemental aux propriétaires qui souhaitent entreprendre des travaux de ravalement de leurs façades.

Afin d'être incitatives, ces aides représentent 30% du montant des travaux plafonnés à 7 622 €, soit 2 287 € maximum de subvention.

Les travaux seront soumis à autorisation et à l'accord de l'architecte conseil du Parc Naturel Régional du Luberon.

En complément de cette Opération façades, un "Point-Info Amélioration de l'Habitat" sera proposé aux habitants. Il sera animé par SOLiHA 84.

Concrètement, cela se traduit par la mise en place d'un véritable "Service Habitat" permettant d'apporter gratuitement et à domicile, toutes les informations concernant les éventuelles subventions pour des travaux d'amélioration dans des logements de plus de 15 ans, et ce, sur tout le territoire de la Commune.

Une spécialiste de l'Amélioration de l'Habitat ancien pourra vous apporter une assistance gratuite, afin de vous aider à monter les éventuels dossiers de demande de subvention et de les suivre jusqu'au versement des sommes prévues.

Vous êtes **propriétaires occupants** :

- ➤ Vous souhaitez améliorer la performance énergétique de votre habitat par des travaux d'économie d'énergie,
- > Vous souhaitez adapter votre logement pour votre maintien à domicile,
- Vous souhaitez réhabiliter un logement très dégradé,

Sous conditions de ressources et sous certains critères, des aides sont susceptibles de vous être attribuées.

Vous êtes propriétaires Bailleurs :

- ➤ Vous souhaitez améliorer la performance énergétique de votre logement locatif par des travaux d'économie d'énergie,
- ➤ Vous possédez un logement locatif dégradé et vous souhaitez le réhabiliter,

Sous conditions de conventionnement et sous certains critères, des aides sont susceptibles de vous être attribuées.

Selon la destination du logement et sous certaines conditions, différents types d'aides pourront être accordés aux propriétaires :

- * La subvention de l'Agence **Na**tionale de l'Habitat (A.N.A.H.) d'une part destinée à l'amélioration des logements occupés par leurs propriétaires dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond, et d'autre part destinés à l'amélioration de logements locatifs (sans condition de revenus mais avec obligation de conventionnement),
- * La Prime d'Aide de Solidarité Ecologique de l'Etat,
- * Les aides du Conseil Départemental de Vaucluse et du Conseil Régional,
- * Les Caisses de Retraite principales ou complémentaires,
- * Des avantages fiscaux par le biais du Crédit d'Impôt à la Transition Energétique et de l'Eco-Prêt à Taux Zéro.

*

oи

Christine PESEUX de SOLiHA 84 Tous les Lundis – Tél. 04.90.23.12.12. En mairie de SAINT MARTIN DE LA BRASQUE les 08 Février-12 avril-14 juin-02 août-11 octobre-13 décembre 2018 de 9 H à 12 H.

Chaudière

Le changement de broyage des plaquettes de bois a été le déclencheur d'une panne de la chaudière qui alimente en chauffage l'école, le foyer, la mairie et les appartements. 3 communes alimentées par le même fournisseur de bois et ayant le même type de chaudière sont tombées en panne en même temps.

Une première réparation consistant en un certain nombre de réglages a permis à la chaudière de repartir. Mais à la livraison de bois suivante, le même problème est survenu.

La société fabriquant ce type de chaudière est intervenue pour changer le moteur qui s'est avéré pas assez puissant pour les nouvelles plaquettes.

Dans un 2^e temps, profitant d'un mercredi, nous avons changé la vis sans fin et d'autres éléments pour une remise à neuf de la chaudière.

Afin de pallier à une future panne, nous envisageons, si le budget nous le permet, de doubler ce type de chauffage par des pompes à chaleur réversibles qui pourraient prendre le relais et en même temps, rafraîchir les classes pendant les grosses chaleurs des mois de juin et septembre.

Prix repas cantine

Le prix du repas a augmenté de 0,10 € au 1^{er} janvier 2018 passant ainsi le prix à 2,80 €. La dernière augmentation de 0,10 € était appliquée depuis le 1^{er} janvier 2014 soit 4 ans sans augmentation. Ce service présente un déficit de 25 700 € pour l'année scolaire 2016/2017.

Les repas sont composés par une diététicienne, le nombre de fruits, légumes, laitages..... sont respectés en fonction du plan de nutrition imposé. Les repas sont cuisinés sur place et les achats des marchandises sont réalisés, dans la mesure du possible, avec des produits locaux. Le repas de Noël est offert par la mairie

Ecole La Burlière

<u>Le Père Noël</u> s'est arrêté à l'école le 22/12 pour rencontrer tous les enfants. cette visite a été suivie d'un spectacle dans le foyer.

<u>Classes vertes</u>: N'hésitez pas à acheter un sac, en vente à la mairie et à l'épicerie : ils serviront à financer une partie des classes vertes, l'une à St Michel l'observatoire du 30/01 au 02/02 pour la classe d'Anne-Sophie et au Loubatas à Peyrolles du 27 au 30/03 pour la classe de Muriel.

<u>Vacances</u>: du 24 février au 11 mars – du 22 avril au 06 mai – Grandes vacances du 07 juillet au 03 septembre inclus.

Comité Communal des Feux de Forêts

Après être intervenus sur plusieurs départs de feu dont celui dans le Luberon, une nouvelle intervention a eu lieu dans la nuit du 21 octobre sur la commune de Grambois mais en limite de la commune de St Martin. C'est grâce à un membre du CCFF rentrant chez lui après un dîner que l'alerte a été rapidement donnée. Ensuite il a guidé les pompiers et est resté sur place jusqu'au matin 6h

Puis dans la matinée du dimanche, suite à un vent violent, le CCFF est de nouveau intervenu pour guider les pompiers lors de la reprise du feu.

Ce feu était dû à un stockage illégal de déchets de bois broyés qui après fermentation a créé du gazinflammable. Donc, voici quelques conseils à mettre en pratique :



Le genêt

Il est classé dans les végétaux très inflammables de la Provence calcaire. Il est donc déconseillé de la laisser gagner du terrain sur de grandes surfaces et/ou à proximité d'autres végétaux dans un rayon de 50 m autour de votre maison. Gardez le seulement en petit bouquet isolé, régulièrement coupé pour que ses tiges n'aient pas le temps de sécher. Il repousse à l'infini, alors n'hésitez pas à le couper juste après floraison, et surtout avant la maturation des fruits dont les graines se répandent à grande vitesse.



Les haies

Les haies sont tolérées bien qu'elles soient des « mèches à feu » :

- -elle ne doit pas être en communication avec les autres végétaux du jardin
- -pas de contact avec la construction : respectez les 3 m indispensables entre la haie et une ouverture ou un élément de charpente apparente.
- -privilégiez les haies feuillues et mélangées aux haies uniquement résineuses
- entretenez la haie : la tailler en hauteur et en largeur. Plus on la taille, plus elle sera dense.
- -enlevez le bois mort et les broussailles qui s'y installent, type ronce....



Les talus abrupts

Il est déconseillé de dévégétaliser un talus qui serait particulièrement exposé à l'érosion mais il est possible :

- -d'enlever les bois morts
- -d'élaguer les branches d'arbre en sous étage
- -de rabaisser les arbustes
- -de conserver des bandes de végétaux parallèlement à la pente pour retenir le sol
- -d'installer des plantes couvre-sol de petite taille afin de protéger le sol pour pouvoir par la suite alléger la végétation combustible trop dense
- -de couper de façon plus sévère dans les zones plates qui bordent ce talus....

Abris de jardin

La création d'un abri de jardin de plus de 5 m2 est soumise à déclaration. De nombreux abris sont de ce fait en infraction. Pensez à vous mettre en règle.

Congrès des Maires : sous le signe de la grogne

« Réussir la France avec ses communes » tel était le thème de l'édition 2017 exceptionnelle par la mobilisation sans égale des 15 000 élus locaux qui y ont participé, dans un contexte de fortes inquiétudes.

Pourquoi cette grogne ? Parce que le Président Macron avait proposé qu'Etat et collectivités locales élaborent <u>ensemble</u> « un pacte de confiance » en actant le principe d'une discussion préalable à toutes décisions concernant l'échelon communal. Or, à la surprise générale, au début de l'été, le gouvernement a décidé des mesures unilatéralement.





<u>Comment éviter les risques d'intoxications au monoxyde de carbone</u>

- 1 Ne bouchez jamais les dispositifs d'aération, laissez l'air circuler chez vous. Une grille d'aération est indispensable pour laisser entrer l'air neuf.
- 2 Faites entretenir vos appareils à combustion chaque année par un

professionnel

- 3 Faites ramoner chaque année vos conduits d'évacuation des gaz brûlés
- 4 N'allumez votre poêle ou votre cheminée que lorsqu'il fait froid
- 5 Utilisez vos appareils conformément à la notice du fabricant
- 6 Utilisez les appareils d'appoint uniquement pendant de courtes durées.

S'INFORMER SUR L'ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT : www.levaucluseterredevelo.fr



Le Département lance une enquête Vélo Dans le cadre du Schéma départemental vélo, le Département de Vaucluse souhaite redéfinir sa stratégie de développement du vélo sur son territoire. Pour aider à réaliser un diagnostic de la situation, un questionnaire a été mis en ligne.

"Le Département du Vaucluse est engagé de longue date dans les politiques cyclables. Pionnier dans ce domaine, il a été un des premiers Département à réaliser un Plan Vélo et à participer au montage et à l'animation de l'association des Départements et Régions Cyclables"

Ce site permet également de prendre connaissance du contenu des réunions Schéma Vélo 84



Surfaces agricoles en friches

De plus en plus de surfaces agricoles sont en friches, alors même que les demandes et les besoins en location ou en acquisition sont toujours plus importants.

La valorisation agricole présente l'intérêt de garder le bien à sa valeur grâce à un entretien des terres évitant l'enfrichement et la dégradation des paysages.

L'opportunité de rester en règle au regard des obligations de débroussaillage s'avère non négligeable. Le nombre de départs de feux dans les zones en friche est 10 fois plus élevé que ceux survenant dans les forêts. Sans compter le risque de développement des maladies et notamment la présence de ravageurs dans des zones non entretenues.

Face à ces inconvénients, des solutions efficaces existent.

Il est en effet possible de passer une convention de mise à disposition avec la SAFER, chargée pendant 6 années

maximum avec possibilité de renouvellement, de mettre à disponibilité d'un exploitant, les parcelles. La SAFER gère également les formalités administratives, paye les loyers et garantie la libération des lieux à l'échéance de la convention.

Contact SAFER: 04 88 78 00 84

Conte Communa d'Actions Sociales

Année bien remplie pour le CCAS.

Un grand merci à ses membres qui, tout au long de l'année, ont œuvré pour animer bénévolement le village par différentes manifestations.

Le bénéfice réalisé par le vide-greniers du 28 mai et le loto du 14 octobre nous permet de faire face aux dépenses liées aux autres festivités : œufs de Pâques, feu de la St Jean, Halloween, collecte des jouets, fête des Lumières.

Nous avons également pu aider une famille en difficulté et nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour apporter des aides administratives.



Le coin des associations

Centre Social Culturel et Sportif CS2

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Centre Social Culturel et Sportif (CS²) le mercredi 10 janvier à 18h dans la salle polyvalente.

A l'issue de cette assemblée nous partagerons quelques dégustations.



Le Bureau du CS2



Histoires de boites à couture

« L'association « Histoires de boites à couture » reprendra ses activités de travaux d'aiguilles, **le jeudi 11 janvier à 14h00** », pour tous ceux qui veulent s'initier à la broderie, au patchwork, à la couture, au tricot, au crochet

Ou tout simplement prendre un café.

Contact : Nathalie Locquen - Rose Marie Arzalier 04 90 07 70 98 - 07 87 01 24 85

Le Club du 3^e âge

Animations et goûter Tous les mardis de 14h à 17h. Rencontres entre seniors de plusieurs villages, jeux, échanges, le tout sous la houlette de sa dynamique présidente Marie-Claire Féreoux, aidée par des bénévoles.





<u> La Gymnastique Volontaire - Sport & Plaisir</u>



La GV St. Martin – La Motte vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

Avec I'E.P.G.V. sportez-vous bien

De 7 à 77 ans, vous pouvez pratiquer une activité sportive. L'essentiel est de trouver celle qui vous convient et surtout, qui vous fait du bien!

Chaque jour de la semaine, l.E.P.G.V. St. Martin – La Motte vous propose des activités sportives en salle ou en extérieur, pilotées par nos animatrices et notre animateur qualifiés, et vous trouverez certainement parmi ces cours de gym des activités qui correspondent à vos attentes.

HORAIRES & ACTIVITES

	•		
Lundi	10h00 à 11h00	en extérieur	ACTI'MARCHE
Lundi	17h15 à 18h15	Salle polyvalente de La Motte	GYM ENFANTS
Mardi	16h00 à 17h00	Salle polyvalente de La Motte	STRETCHING
Mercredi	09h45 à 11h00	en extérieur	GYM PLEIN AIR
Jeudi	09h00 à 11h00	en extérieur	MARCHE SANTE
Vendredi	15h00 à 16h00 Foyer S	St. Martin	STRETCHING

INSCRIPTION TOUTE L'ANNEE (cotisation au prorata)

TELETHON 2017 : les adhérents ont bravé le froid glacial pour participer à la chaîne intercommunale sur la plage de l'étang de la Bonde.

A noter dans vos agendas:

La Gymnastique Volontaire St. Martin – La Motte organise un vide-dressing le samedi 7 avril 2018 à la salle polyvalente de La Motte d'Aigues.

Contact: josette.mathiot84@orange.fr ou 0627404068 ou 0490776772

Marchés paysan et artisanal

Reprise le 29 avril 2018 sauf retard important dans la réalisation des travaux du mail. Avec les beaux jours vous retrouverez vos étals habituels et la convivialité qui caractérise ce marché.

14 janvier 2018 - Rassemblement mensuel de véhicules anciens US et Europe



Place du marché de 9h30 à 12h30

Moment convivial entre passionnés de mécanique.

Collation offerte

Venez nombreux

Contact: DAVID MUSTANG 0632020251

Possibilité de déjeuner au restaurant sur réservation



LE COIN DES COMMERCANTS



Du Nouveau à l'Epicerie

Légumes secs, riz, noix, amandes... en vrac.

Vous achetez juste ce qu'il vous faut.

Bière artisanale du Luberon

Fromage à la coupe

Produits de qualité – Profitez-en......

Préparation des repas dans le cadre du

« portage des repas » du lundi au samedi en

lieu et place de Cotelub

Tél. 04 90 08 09 95



Assistante maternelle agréée depuis 17 ans :

Sandrine Pelletier tél. 04 90 09 16 34 – 36 rue des Treilles -Des places sont disponibles, accueil à la journée, à la semaine, au mois, comme cela vous arrange, pour les enfants âgés de 2 mois à 6 ans.

Pour un accueil à la journée prévenir au moins deux jours avant.

Horaires de 6h30 à 20h30 du lundi au vendredi

TAXI DE LA BRASQUE

Transport médical assis conventionné
Toutes distances – Accueil gares/aéroports
Contactez Thierry
04 90 68 18 73 – 06 09 32 55 54
taxidelabrasque@gmail.com

BAR LE ST MARTIN

Patricia

Vous présente ses meilleurs vœux pour 2018

RESTAURANT DE LA FONTAINE



Eric MULLER,

a ouvert le restaurant le 13 décembre 2017 après des travaux de décoration et la pose d'un insert dans la cheminée.

C'est donc « au coin du feu » que vous pourrez déguster vos repas.

Le vin peut être servi au verre.



A Noter

26/01/2018 : au cours du dîner, avec menu médiéval, vous serez les enquêteurs de la soirée « enquête policière au Moyen-âge » animée par Nicole Bossy.

17/02/2018 : Nouvel an chinois. Repas préparé par une cuisinière ayant vécu de nombreuses années en Chine.

Restaurant ouvert le mercredi soir et du jeudi au dimanche midi et soir Réservations au 04 90 77 02 66

Les organismes intercommunaux



Assainissement: mutualisation des prix

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le tarif assainissement des 21 communes gérées par le Syndicat, est mutualisé et permet d'appliquer un principe d'égalité de traitement des usagers et d'offrir un tarif unique sur l'ensemble du territoire.

Fondée sur le principe de la solidarité entre communes rurales et urbaines, l'application d'un tarif unique en eau potable avait été établie dès la création du syndicat en 1947 sur l'ensemble des communes.

Seule « la part syndicat » en assainissement était différenciée en fonction des investissements réalisés par les communes.

Aujourd'hui, face aux différents enjeux liés en matière d'assainissement (réforme territoriale de la loi NOTRe, baisse des subventions, renforcement de la réglementation environnementale sur les ouvrages....), les élus ont fait le choix de poursuivre cette logique de solidarité et ont décidé d'harmoniser le prix du m3, hors prime fixe, à 1,88 € TTC/m3.

Compétence eau-assainissement : 1^{er} janvier 2018

La Métropole Aix/Marseille a choisi ces 2 compétences pratiquement indissociables et représentera la commune de Pertuis au sein du SIVOM avec 25 délégués.qui seront obligatoirement des élus. Avec la Loi NOTRe, les communes ne peuvent plus être représentées par des non élus.

Cotelub a pris seulement la compétence eau. De ce fait, pour l'assainissement les non élus pourront continuer à siéger. Cela permet au Président et à certains délégués, non élus, de rester en place jusqu'à la fin du mandat en 2020.

4 communes, Lauris, Mérindol, Puget, Puyvert seront représentées en communes libres par 2 délégués chacune, la communauté de communes à laquelle elles appartiennent n'ayant pris aucune des 2 compétences.

Toutefois, la gestion en sera plus compliquée car si les comités syndicaux abordent les sujets eau et assainissement au cours de la même séance, ce ne seront pas les mêmes personnes qui voteront. Bon courage au personnel administratif.



L'arrêté préfectoral du 27/11/2017 a validé la modification des statuts du syndicat dans son article 2.2 compétence optionnelle – éclairage public –

Cela veut dire que le SEV peut se substituer aux entreprises privées avec lesquelles travaillent les communes.

La commune de St Martin de la Brasque ainsi que 10 autres se sont prononcées contre et 25 communes n'ont pas répondu, une non-réponse étant considéré comme une acceptation. Notre rejet a été motivé :

- •Par le fait que plus une structure est importante plus les délais de traitement sont longs, plus les dépenses de fonctionnement de la structure sont élevés,
- Par le fait que les prix proposés par le SEV sont beaucoup plus élevés et les délais beaucoup plus longs que ceux de l'entreprise avec laquelle nous travaillons.



COMMUNAUTE Portage des repas : service momentanément supprimé car déficit de 50 000 € et peu d'adhérents.

L'épicerie de St Martin a accepté de prendre le relais pour la préparation des repas. La livraison, pour les personnes qui ne peuvent se déplacer, est assurée par du bénévolat.

<u>Budget</u>: celui de 2018 sera serré. Il a été demandé à tous les services de faire des économies. Gemapi devrait générer une contribution supplémentaire fixée en fonction des investissements à réaliser pour la protection nécessaire contre les inondations.

GEMAPI: Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Il s'agit d'une taxe facultative instituée par l'organe délibérant de la communauté de communes, permettant à cette dernière de compléter le financement de cette compétence devenue obligatoire. C'est un nouvel impôt communautaire qui est entré en vigueur au 1er janvier 2018. À cette date, les élus locaux ont récupéré les compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, c'est-à-dire la construction de digues sur le littoral, de berges, de barrages ou encore l'entretien et la protection des zones humides (taxe non encore fixée).

Toutes ces compétences, jusqu'à présent partagées entre les différents niveaux des collectivités jusqu'à l'État, seront **exclusivement réservées aux territoires**. De quoi alimenter la grogne des élus locaux déjà agacés par la baisse de leurs dotations et la suppression de la taxe d'habitation, document

sur lequel devait être prélevée la taxe GEMAPI. Du fait de sa suppression, les services des finances publiques ne savent pas encore comment cette taxe sera récupérée.

<u>Compétence eau au 1^{er} janvier 2018</u> mais assainissement seulement en janvier 2020. Service délégué au SIVOM (voir article SIVOM)



Office du Tourisme

La période touristique estivale a connu de belles satisfactions sur les animations ludiques et familiales, ou sur les visites de châteaux et de musées, mais certains

gros événements n'ont pas fait le plein. Les gens ont surtout cherché la fraîcheur. A cause de la canicule, on pouvait s'attendre à une baisse de fréquentation à l'office du tourisme ou sur certains événements prévus à l'extérieur. «Cette année, on a aussi beaucoup informé les visiteurs sur les risques d'incendies et sur les accès au massif », ajoute Laure Chatel, directrice de l'office.

Coté financier, des économies ont du être réalisées, notamment par la fermeture de la structure d'accueil d'Ansouis. Mais cela n'a pas entamé la volonté, l'énergie et l'implication du personnel toujours au top.

VŒUX DE JULIEN AUBERT, DÉPUTÉ



Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur,

En juin dernier, vous avez choisi de me réélire pour un second mandat de Député à l'Assemblée nationale.

Je vous en remercie et m'attacherai à être, comme je l'ai été lors de mon précédent mandat, le Député de tous, défendant mes convictions en sillonnant notre magnifique département.

L'année écoulée nous a de nouveau plongés dans l'horreur avec l'assassinat barbare de deux jeunes femmes sur le parvis de la gare St Charles à Marseille. Deux victimes innocentes qui auraient pu être une sœur, une amie, une fille et qui ont payé de leurs vies la faiblesse de notre dispositif de lutte contre l'immigration illégale et l'inadéquation de notre système judicaire au terrorisme islamiste. J'ai une pensée émue envers leurs familles, particulièrement en cette période de Noel.

Au niveau parlementaire, je suis intervenu à l'Assemblée nationale, notamment pour défendre la situation économique des agriculteurs, impactés par la hausse de la CSG.

Egalement, je me suis opposé à la baisse des APL voulue par le gouvernement car cette mesure va amputer les bailleurs sociaux de leur capacité à investir pour construire de nouveaux logements en zone rurale alors qu'il en manque déjà cruellement.

Vous pouvez consulter la plupart de mes interventions sur mon site « www.julienaubert.fr » et vous abonner à une lettre d'information.

Je souhaite que les habitants de la cinquième circonscription sachent que leur Député est là pour eux, pour les aider et relayer leurs préoccupations auprès des pouvoirs publics.

C'est la raison pour laquelle j'ai ouvert un nouveau lieu d'accueil à Carpentras situé au 202 avenue du Mont Ventoux, et que j'assure, en outre, des permanences dans les mairies.

Si vous voulez me rencontrer, vous pouvez me contacter par courrier (BP 70045 - 84202 Carpentras Cedex), par téléphone (04 90 67 94 12) ou par courrier électronique (contact@julienaubert.fr).

Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur, je vous souhaite une très bonne année 2018: santé et bonheur pour vous et ceux qui vous sont chers!